

RAPPORT N° 378 DE SOS-TORTURE BURUNDI PUBLIE LE 18 MARS 2023

Le présent rapport de SOS-Torture Burundi couvre la période du 11 au 18 mars 2023 concernant les cas de violations des droits de l'homme au Burundi.

Au moins deux (2) personnes ont été assassinées au cours cette période dans différentes localités du pays.

Le rapport déplore aussi le cas de deux (2) personnes qui ont été grièvement blessées à coups de machettes par des Imbonerakure dans la province de Bubanza et celui d'une (1) personne qui a été arrêtée et détenue arbitrairement en province de Rumonge.

1. Atteintes au droit à la vie

- Dans la matinée de vendredi 17 mars 2023, le corps sans vie de Jean Baraton Mizero, âgé de 34 ans, a été retrouvé dans la vallée de Nyambeho sur la colline de Kiremera de la commune de Giheta en province de Gitega (centre du Burundi).

Selon des témoins de la découverte macabre, la victime a été sauvagement poignardée puis égorgée par des individus non identifiés sur son chemin de retour à son domicile situé sur la colline de Kibogoye dans la même commune.

- Dans l'après-midi de samedi 18 mars 2023 vers 15 heures, Vital Mukeshimana est mort à l'hôpital de Mutoyi des suites des blessures qui lui avaient été infligées la veille par son beau-frère Célestin Niyonzima.

Selon des sources locales, Célestin Niyonzima, âgé de 41 ans, a appelé son beau-frère Vital Mukeshimana, âgé de 32 ans, pour lui acheter un verre de bière au centre de négoce de Mutoyi de la commune de Bugendana, en province de

Gitega. Après un certain temps, Célestin Niyonzima a tiré son beau-frère à l'écart pour lui asséner plusieurs coups de machette.

Les mêmes sources précisent que la victime a été évacuée d'urgence à l'hôpital de Mutoyi d'où elle a succombé à ses blessures le lendemain et que l'auteur du meurtre a pris le large aussitôt après la commission du crime.

SOS-Torture Burundi déplore la recrudescence de la criminalité en province de Gitega et en appelle aux autorités judiciaires et policières de conduire des enquêtes pour identifier les auteurs et les punir conformément à la loi.

2. Atteintes au droit à l'intégrité physique

- Dans un intervalle deux jours consécutifs, deux personnes ont été grièvement blessées à coups de machettes par des Imbonerakure sur la colline et zone de Buringa de la commune de Gihanga, en province de Bubanza (nord-ouest du Burundi).

Selon des sources locales, dans la nuit de samedi à dimanche 12 mars 2023, un homme connu sous le nom de Dismas Nsengiyumva est tombé dans une embuscade tendue par un groupe d'Imbonerakure (une ligue des jeunes affiliée au parti CNDD-FDD) qui lui ont intimé l'ordre de s'arrêter. Ayant constaté que ces hommes portaient des gourdins et machettes, Dismas Nsengiyumva a tenté de fuir mais ces Imbonerakure l'ont rattrapé et poignardé à plusieurs reprises jusqu'à lui couper ses testicules. La victime a été évacuée le lendemain matin vers le centre de santé situé à la 8^{ème} transversale avant d'être transférée, dans un état très critique, à l'un des hôpitaux de la mairie de Bujumbura.

Une autre personne a été grièvement blessée à coups de machettes dans la nuit de dimanche à lundi 13 mars 2023 par les mêmes Imbonerakure qui l'ont conduite eux-mêmes au centre de santé de la 8^{ème} transversale. Selon des sources locales,

le malade est gardé par ces Imbonerakure qui contrôlent les personnes qui viennent lui rendre visite au lit d'hôpital.

3. Atteintes au droit à la liberté : arrestation et détention arbitraires

- Dans l'après-midi de mercredi 15 mars 2023, Sylvain Gashindi, chef de la colline de Mutambara de la zone de Gatete, en commune et province de Rumonge (sud-ouest du Burundi), a été arbitrairement arrêté par la police et détenu au cachot du commissariat provincial de la police.

Selon des témoins, Sylvain Gashindi a été arrêté par le commissaire provincial de la police à Rumonge qui l'a incarcéré après un bref interrogatoire mené par un officier de police judiciaire. Cette arrestation a fait suite à une plainte déposée par un certain Jonathan Majid qui accusait sans preuve la victime d'avoir couché avec sa femme. Des sources locales estiment que le véritable mobile de l'arrestation de Sylvain Gashindi serait lié à des conflits fonciers qui existent entre eux.

SOS-Torture Burundi dénonce l'arrestation et la détention arbitraires de Sylvain Gashindi et demande sa libération immédiate. En effet, même si l'infraction d'adultère devait être établie contre le présumé complice, Sylvain Gashindi, il n'y aurait pas eu la nécessité de le placer en garde à vue du moment qu'en vertu de l'article 550 du code pénal en vigueur au Burundi, « *le conjoint convaincu d'adultère est puni d'une amende de vingt à cent mille francs burundais* » et, en conséquence, le législateur n'a prévu aucune peine de servitude pénale pour cette infraction.

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situés à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat de Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.